

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative au projet de Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Echiré

Par arrêté en date du 2 juin 2022, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Echiré ayant pour seul objet la réduction d'une marge de recul le long de la A83.

La Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur Bernard PIPET, commissaire enquêteur.

La décision d'approbation de la Révision allégée n°2 du PLU d'Echiré relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'enquête se déroulera du **Mardi 28 juin 2022 à 9h00 au Lundi 1<sup>er</sup> août 2022 à 12h00.**

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (<https://www.niortagglo.fr>), et aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Echiré (1, Place de l'Eglise 79410 ÉCHIRÉ) et des locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 rue des Equarts, 79027 Niort Cedex).

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées, pendant la durée de l'enquête. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le commissaire enquêteur recevra le public au cours des permanences prévues :

- le mardi 28 juin 2022, de 9h00 à 12h00, en Mairie d'Echiré
- le mercredi 20 juillet 2022, de 14h00 à 17h00, au siège de la Communauté d'Agglomération (140 rue des Equarts, 79027 Niort Cedex)
- le lundi 1<sup>er</sup> août 2022, de 9h00 à 12h00, en Mairie d'Echiré

*A noter que toutes les mesures sanitaires seront prises pour faire face à la pandémie de COVID et assurer la réception du public dans de bonnes conditions (mesures barrières ...).*

Les observations et propositions peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Révision allégée n°2 du PLU d'Echiré ») :

- Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse : [enquete-plu-echire@agglo-niort.fr](mailto:enquete-plu-echire@agglo-niort.fr)

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (<https://www.niortagglo.fr>).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information relative au projet de Révision allégée n°2 du PLU d'Echiré ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Au Maire de la Commune d'Echiré
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie d'Echiré ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération (<https://www.niortagglo.fr>).